Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 144-2026

Objet: Interdiction temporaire de circulation et de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de M PETREL Philippe en date du 7 octobre 2026,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement du déménagement

ARRETE

Article 1: Pour faciliter le bon déroulement du déménagement prévu au 44, rue Saint Antoine, le stationnement et la circulation de tous véhicules (hors véhicule de déménagement) seront interdits **dans la rue Saint Antoine entre le numéro 40 et le croisement avec route départementale n° 906, le samedi 31 octobre 2026 de 8h00 à 17h00.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration

Article 3: La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 8 octobre 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

MAIRIE DE LA CHAISE DIEU (Haute-Loire)